



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 100020

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité d'améliorer la prévention du cancer du poumon et l'accompagnement des familles touchées par cette maladie. Le nombre de nouveaux cas du cancer du poumon estimés en France métropolitaine en 2015 est de 385 000, avec une augmentation particulièrement importante de la proportion de femmes atteintes, passant de 10 % des malades en 2005 à 26 % en 2010. Avec 78 000 morts en 2015, le tabac reste la première cause de mortalité en France. Les moyens dont disposent les services de santé pour accompagner les malades et leurs familles, paraissent actuellement encore insuffisants, bon nombre de proches de malades se trouvant impuissants face à cette maladie. Il est également nécessaire de continuer à travailler à une meilleure communication relative aux dangers du tabagisme. C'est pourquoi il demande au Gouvernement quels moyens il pense mettre en place afin de renforcer l'accompagnement des malades du cancer du poumon et de leurs proches.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100020

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8443

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)